

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs du FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MULTI ASSET CLIENT SOLUTIONS

Diversis

Catégorie d'actions : Diversis Distribution EUR (ISIN : FR0007493051)
Ce FIA est géré par AXA IM Paris, filiale du Groupe AXA IM
Fonds d'investissement à vocation générale - FIA soumis au droit français

Objectif et politique d'investissement

Objectif de gestion

L'objectif de l'OPC est la recherche de performance mesurée en Euro, à moyen terme, corrélée aux marchés financiers par la mise en œuvre d'une gestion dynamique et discrétionnaire reposant sur une allocation tactique des investissements. L'OPC adopte une approche liée à l'investissement socialement responsable et respectueuse des critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) qui sont des éléments clés retenus dans les décisions d'investissement.

Politique d'investissement

La stratégie d'investissement consiste en une gestion active et discrétionnaire afin de bénéficier d'opportunités de marché parmi différentes classes d'actifs, notamment sur les marchés obligataires et actions. Le gérant pourra ou non investir dans les titres composant l'indicateur de référence à sa libre discrétion et sans contrainte particulière. L'allocation tactique des investissements repose sur l'analyse de l'environnement économique et financier, les perspectives de gestion définies en fonction des risques/rendements attendus, une construction de portefeuille, et la sélection de sociétés selon des critères qualitatifs et quantitatifs. Les investissements se font essentiellement par la sélection d'OPCVM français ou européens. En cohérence avec la stratégie appliquée de ce fonds de fonds (dont au minimum 90% ont le label ISR), l'univers d'investissement est défini sur la base d'une allocation d'actifs multi-assets, composé d'actions internationales, de toute capitalisation et de tout secteur économique et/ou de titres de créance (dont titres obligataires) et d'instruments monétaires, négociés sur des marchés réglementés ou non, notamment sur les marchés de pays de la zone OCDE. L'OPC peut investir jusqu'à 10% de son actif net, après exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics, des liquidités détenues à titre accessoire et des actifs solidaires, dans des titres extérieurs à l'univers d'investissement à condition que l'émetteur soit éligible sur la base des critères de sélectivité. L'OPC peut s'exposer entre 35% et 65% de son actif, en direct ou via des OPC et/ou des instruments financiers à terme, sur les marchés des actions internationales de toutes capitalisations et tous secteurs économiques, principalement émis sur les marchés de la zone euro et des pays membres de l'OCDE. L'OPC peut s'exposer jusqu'à 100% de son actif, en direct ou via des OPC et/ou des instruments financiers à terme, dans des obligations et titres de créance internationaux appartenant soit à la catégorie Investment Grade soit à la catégorie High Yield à caractère spéculatif, d'émetteurs privés ou publics internationaux, en Euro ou autre devise, sans notation minimale définie (y compris des actifs issus de la titrisation, des obligations convertibles et/ou titres indexés inflation) et des instruments du marché monétaire. L'OPC applique une approche de sélectivité *Best-in-class* sur son univers d'investissement qui est appliquée de manière contraignante et à tout moment, mais uniquement sur la poche des valeurs détenues en direct (valeurs détenues en direct appartenant à son univers d'investissement). Cette approche de sélection ESG consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier. L'approche de sélectivité consiste à éliminer au moins 20% des plus mauvaises valeurs de l'univers d'investissement, tel que défini ci-dessus, sur la base d'une combinaison des politiques d'exclusion sectorielles et des Normes ESG d'AXA IM et de leurs notes ESG, à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics, des liquidités détenues à titre accessoire et des actifs solidaires. Le taux de couverture minimum au sein du portefeuille est de 90 % de l'actif net de l'OPC pour l'analyse ESG. L'OPC vise en permanence à surperformer son univers d'investissement sur les indicateurs clés de performance extra-financière suivants : le premier lié à l'intensité carbone et le second lié au pourcentage de femmes membres des conseils d'administration (le taux de couverture minimum de chacun de ces indicateurs clés de performance extra-financiers sont décrits plus en détails dans le prospectus de l'OPC). L'objectif de surperformance est à considérer par rapport à l'ensemble des valeurs composant le portefeuille de l'OPC.

AXA IM utilise un cadre de notation ESG des émetteurs structurés autour de trois piliers : environnement, social et gouvernance, afin de contribuer à évaluer la manière dont les entreprises réduisent le risque ESG et profitent de ces critères pour améliorer leurs positions concurrentielles dans leur secteur d'activité. L'application de ce cadre se traduit par une notation ESG par émetteur allant de 0 à 10. En complément, l'OPC applique les politiques d'exclusion sectorielle d'AXA IM et la Politique de Standards Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'AXA IM (« Politique de Standards ESG d'AXA IM »), disponibles sur <https://www.axa-im.fr/investissement-responsable/politiques-exclusion>. Les politiques d'exclusion sectorielle d'AXA IM et les Standards ESG sont

appliqués de manière systématique et continue au cours du processus de sélection des titres et les produits dérivés sont utilisés conformément à la politique ESG de l'OPC. Les données ESG utilisées dans le processus d'investissement reposent sur des méthodologies ESG basées en partie sur des données fournies par des tiers, et dans certains cas sont développées en interne. Elles sont subjectives et peuvent évoluer dans le temps. Malgré plusieurs initiatives, l'absence de définitions harmonisées peut rendre les critères ESG hétérogènes. Ainsi, les différentes stratégies d'investissement qui utilisent les critères ESG et les reportings ESG sont difficilement comparables entre elles. Les stratégies qui intègrent les critères ESG et celles qui intègrent des critères de développement durables peuvent utiliser des données ESG qui paraissent similaires mais qu'il convient de distinguer car leur méthode de calcul peut être différente. Les différentes méthodologies ESG d'AXA IM décrites ci-dessus peuvent évoluer dans le futur pour prendre en compte toute amélioration de la disponibilité et de la fiabilité des données, ou toute évolution de la réglementation ou d'autres cadres ou initiatives externes entre autres.

L'OPC a une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 7 : en cas de variation à la hausse de 1% des taux d'intérêt, la valeur liquidative de l'OPC pourra diminuer jusqu'à 7%. Dans la limite de 200% l'actif net de l'OPC, la stratégie d'investissement peut être réalisée par des investissements en direct ou via des dérivés. L'OPC peut utiliser des dérivés également pour se couvrir. L'OPC investit dans des instruments financiers à terme et dans des titres intégrant des dérivés sur les marchés réglementés, organisés et de gré à gré, à titre de couverture, d'exposition et d'arbitrage, et intervient sur les risques : actions, taux, change, crédit et indices. Il est précisé que l'OPC peut utiliser des titres intégrant des dérivés dans la limite de 100% de l'actif net.

L'OPC est un produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement Européen 2019/2088 du 27 Novembre 2019 portant sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence composite est le suivant : 30% de l'indice MSCI zone Euro, 20% de l'indice MSCI Monde ex EMU (hedged en Euro), 25 % Bloomberg Global Aggregate - OECD Currency (hedged en Euro) et 25% de l'indice FTSE Emea Euro Broad Investment Grade Bond.

L'indice MSCI zone Euro, dividendes nets réinvestis, est un indice boursier établi par MSCI Inc. regroupant les plus grandes capitalisations de la zone Euro.

L'indice MSCI Monde ex EMU (hedged en Euro), dividendes nets réinvestis, est un indice boursier établi par MSCI Inc. regroupant les plus grandes capitalisations des pays de l'OCDE (membres ou non de la zone Euro) et des pays émergents (hors OCDE).

L'indice Bloomberg Global Aggregate OECD Currency (hedged en Euro), coupons nets réinvestis, établi par Bloomberg, regroupe des obligations mondiales gouvernementales et privées émises dans la devise du pays membre de l'OCDE. Une couverture de change en Euro est appliquée.

L'indice FTSE (« FooTsie ») Emea Euro Broad Investment Grade Bond, coupons nets réinvestis, établi par London Stock Exchange Group plc, reflète la typologie réelle des émetteurs du marché obligataire de la zone Euro. Cet indice s'intéresse aux obligations de toute maturité.

Pour des informations complémentaires vous pouvez vous connecter sur les sites : www.msci.com www.yieldbook.com et www.bloomberg.com.

La gestion de l'OPC n'étant pas indicelle, la performance du FIA pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de comparaison.

Devise de l'OPC

Devise de référence de l'OPC : Euro

Durée de placement recommandée

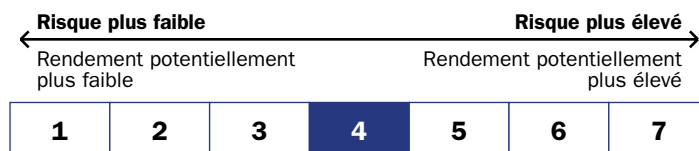
Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 4 ans.

Modalités de souscription/rachat

Les ordres de souscription et de rachat doivent parvenir auprès du dépositaire, chaque jour ouvré avant 10h30 (heure de Paris) ou avant 12h (heure de Paris) pour les seuls OPC nourriciers et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative. L'attention des porteurs de parts est attirée sur l'existence potentielle de délais de traitement supplémentaires du fait de l'existence d'intermédiaires tels que le conseiller financier ou le distributeur.

La valeur liquidative de cet OPC est calculée sur une base quotidienne.

Profil de risque et de rendement



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur

synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

La catégorie de risque associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Pourquoi le FIA est-il dans cette catégorie ?

Le FIA n'est pas garanti en capital. Il est investi sur des marchés et/ou utilise des techniques ou instruments, soumis à des variations à la hausse comme

à la baisse pouvant engendrer des gains ou des pertes.
L'indicateur de risque du FIA est représentatif de son exposition diversifiée aux marchés actions, obligataires et monétaires.

Risques importants non pris en compte par l'indicateur de risque

Risque de contrepartie : risque d'insolvabilité ou de défaillance d'une contrepartie du FIA, pouvant conduire à un défaut de paiement ou de livraison.
Risque de crédit : risque que les émetteurs des instruments de dette détenus par le FIA puissent faire défaut ou voir leur qualité de crédit se dégrader,

pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Impact de certaines techniques de gestion telles que la gestion de dérivés : certaines techniques de gestion comportent des risques spécifiques tels que risques de liquidité, de crédit, de contrepartie, risques liés aux sous-jacents, risques juridiques, de valorisation et opérationnels.

Le recours à ces techniques peut également entraîner/impliquer un levier ayant pour conséquence une amplification des mouvements de marché sur le FIA et pouvant engendrer des risques de pertes importantes.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5.00%
----------------	-------

Frais de sortie	Aucun
-----------------	-------

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	2.38%
----------------	-------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

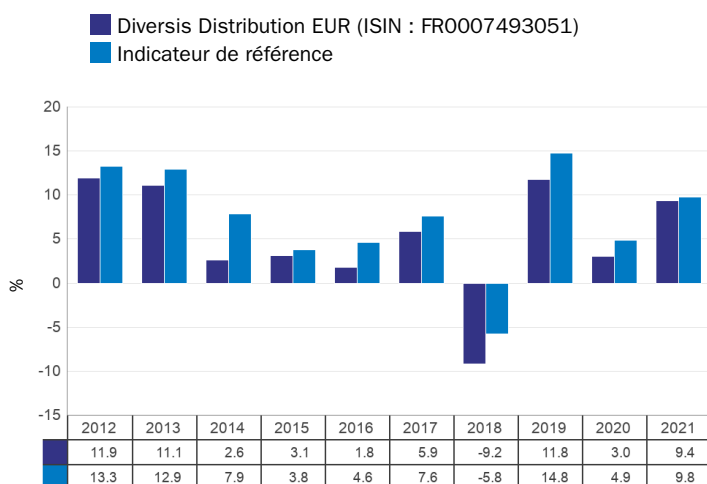
Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants sont fondés sur les dépenses de la période des 12 derniers mois se terminant en décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de performance
 - les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.
- Certaines stratégies d'investissement entraînant une rotation du portefeuille régulière génèrent des coûts supplémentaires de transaction. Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la section « frais » du prospectus de ce FIA, disponible sur le site internet <https://funds.axa-im.com/>.

Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances présentées sont nettes de frais. Les frais d'entrée et de sortie ne sont pas inclus dans les performances.

Le FIA a été créé le 18/04/1995.

Les performances passées sont calculées en Euro et sont exprimées en pourcentage de la valeur liquidative du FIA à chaque fin d'année.

A compter du 24 août 2021 (« date effective du changement de nom »), l'indicateur de référence reconnu auparavant sous le vocable « Bloomberg Barclays (indice) » est renommé « Bloomberg (Indice) ».

Le fonds était précédemment géré sur la base d'un indicateur de référence : 30% MSCI EMU Total Return Net + 25% Bloomberg Global Aggregate OECD Currency Hedged EUR + 25% FTSE EuroBIG 5-7 Yrs + 20% MSCI World Ex EMU Total Return Net Hedged EUR.

A compter du 17/09/2021, l'indicateur de référence est : 30% MSCI EMU Total Return Net + 25% Bloomberg Global Aggregate OECD Currency Hedged EUR + 25% FTSE EuroBIG All Mat + 20% MSCI World Ex EMU Total Return Net Hedged EUR.

A compter du 01/04/2022, l'un des indices composites, le FTSE EuroBIG All Maturities (à hauteur de 25%), est renommé FTSE Emea Euro Broad Investment Grade Bond.

Informations pratiques

Dépositaire :

BNP PARIBAS SA, Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère - 93500 Pantin

Informations supplémentaires :

Plus d'informations concernant ce FIA, tels que le dernier prospectus, ainsi que le rapport annuel ou semi-annuel sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion ou bien sur le site <https://funds.axa-im.com/>.

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative :

La dernière valeur liquidative du FIA est disponible sur simple demande auprès d'AXA Investment Managers Paris ou sur son site <https://funds.axa-im.com/>.

Fiscalité :

Le FIA est soumis au régime fiscal de la France. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du FIA peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FIA ou de votre conseiller habituel.

Déclaration de responsabilité :

La responsabilité d'AXA Investment Managers Paris ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA. Le FIA n'est pas ouvert aux investisseurs US visés dans le prospectus.

Informations spécifiques :

Dans la limite des Sommes Distribuables réalisées et sur décision de la Société de Gestion, le FIA visera à distribuer aux porteurs de parts un dividende annuel de l'ordre de 0,80%. L'attention des porteurs de parts est attirée sur le fait que le résultat constaté peut être la contrepartie de moins-value entraînant ainsi une diminution de l'actif du FIA.



**Investment
Managers**

Ce FIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). AXA IM Paris est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 09/11/2022.